



Institut
François
Mitterrand

FONDATION RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE

PARTI DE GOUVERNEMENT ET ROBE DE BAL

PAR PAUL BACOT

Que veut-on dire quand on utilise l'expression *parti de gouvernement* ? Chercher à répondre à cette question, c'est se heurter à une première difficulté : le sens à donner à *de*. L'emploi et l'interprétation de ce petit mot est sans doute l'une des grandes difficultés de la langue française. Il convient d'abord de distinguer l'article partitif *de* sous ses différentes formes (« de la bière », « de l'eau », « du vin », « des boissons ») et la préposition *de* qui peut également prendre différentes formes et, surtout, différents sens.

C'est bien de la préposition qu'il s'agit dans notre expression. Le dictionnaire nous indique que son emploi peut être commandé par le mot qui la précède, ce qui lui fait alors remplir une fonction grammaticale (« se souvenir de », « traiter de », « la ville de », « le mot de », « qualifier de »).

Mais elle peut aussi – et c'est le cas dans *parti de gouvernement* – être porteuse d'un véritable sens, qui est alors soit celui de l'origine, de la cause, de la destination (« le train de Paris », « un livre de Malraux », « une porcelaine de Limoges », « mourir de faim », « dommages de guerre », « citer de mémoire »), soit celui d'une relation d'appartenance (« les pages du livre », « le fils de ma sœur », « la couleur de sa veste ») ou d'une « détermination » (selon le Petit Robert) – et c'est là que tout se complique, tant la liste des cas relevant de ce dernier type d'usages semble particulièrement disparate.

Il peut s'agir de la matière (« pâté de foie », « sac de papier », « tas de sable »), du genre ou de l'espèce (« un objet de luxe », « un couteau de cuisine », « une robe de bal »), du contenu (« un verre d'eau », « un paquet de cigarettes », « un troupeau de moutons »), du contenant (« les membres de l'assemblée », « l'un de nous », « le meilleur d'entre nous »). Le dernier sens possible est très particulier, celui d'une limitation (« rouge de figure », « large d'épaules ») et ne nous concerne manifestement pas ici.

Il nous faut donc nous interroger sur le sens de la préposition *de* dans l'expression *parti de gouvernement*. S'agit-il d'une origine – « le parti créé par le gouvernement » – ou d'une appartenance – « le parti appartenant au gouvernement » ? La confusion est peut-être possible, ou du moins la relation entre le pouvoir en place et le parti dont on parle peut-elle affleurer dans la lecture plus ou moins consciente que l'on fait de l'expression. Son usage tendrait donc à laisser entendre que ledit parti est la chose du gouvernement en place, voire du gouvernement quel qu'il soit. Autrement dit, parler de *parti de gouvernement* suggère l'existence d'un lien entre le parti et le pouvoir.

Quelle que soit la place de cette signification, elle n'en empêche pas une ou plusieurs autres, puisqu'un mot ou une expression peut être porteur d'un sémantisme complexe. Si le gouvernement est la matière du parti, ou son contenu, voire son contenant, on retrouve un peu l'idée mentionnée précédemment : le parti fait partie du gouvernement, le gouvernement fait partie du parti, le parti est fait avec des composantes du gouvernement – le parti appartient à la « classe politique ».

Mais c'est assurément la référence à un genre, à une espèce, qui va l'emporter. Le parti de gouvernement est une sorte de parti entretenant une relation forte, pas nécessairement avec le gouvernement en tant que collectif particulier (celles et ceux qui nous gouvernent aujourd'hui), mais avec le gouvernement en tant qu'institution, voire plus largement en tant qu'activité (le fait de gouverner) – le dictionnaire distingue parfaitement ces significations.

Il y a donc des partis de gouvernement comme il y a des couteaux de cuisine ou... des robes de bal. Des partis qui sont faits pour gouverner – c'est-à-dire pour que leurs chefs gouvernent. Des partis qui ont cet objectif et sont adaptés à celui-ci.

La qualification peut résulter d'un constat : la détention du pouvoir politique par un parti durant une longue période, ou à plusieurs reprises durant celle-ci. Ainsi le Parti socialiste comme le RPR, puis l'UMP et Les Républicains apparaissent-ils comme ayant été les deux principaux partis de gouvernement durant plusieurs décennies, puisque ce sont eux qui gouvernent ou ont gouverné – ou du moins, puisque ce sont ses dirigeants qui gouvernent ou ont gouverné. Du coup, les partis n'ayant pas (encore ?) exercé le pouvoir peuvent se sentir exclus de la catégorie[1], même s'il est clair qu'aucun parti de gouvernement ne l'a été de toute éternité.

[1] « Pour Macron, un parti de gouvernement, c'est un parti qui a déjà gouverné » (Clémentine Autain, Twitter, 26 juin 2022).

Mais la qualification peut aussi renvoyer à une intention, à une prétention : un parti présentant un certain nombre de caractéristiques associées à la capacité à gouverner sera étiqueté comme *parti de gouvernement*. Bien sûr, le choix des critères retenus peut faire débat, comme l'appréciation de la conformité de la réalité du parti à ceux-ci. C'est là que la dimension polémique intervient : on se revendique comme parti de gouvernement[2], et on refuse le label à une organisation concurrente. Tout se passe comme si cette qualification était un avantage concurrentiel – mais un avantage concurrentiel aux yeux de qui ? L'argument consistant à se présenter comme parti de gouvernement ne produit certainement pas le même effet chez tout le monde.

Les caractéristiques revendiquées par le parti de gouvernement tiennent pour une part à son organisation, à sa composition, à son mode de fonctionnement. Celui-ci possède en son sein l'expertise, la compétence, l'expérience nationale ou au moins locale, les relais territoriaux, les moyens matériels, une certaine discipline, une surface électorale déterminante, sans oublier un leadership. Tout cela rend crédible la prétention d'un parti à gouverner – s'il n'exerce pas déjà le pouvoir. Ses porte-paroles vont donc s'appliquer à montrer que tous ces ingrédients sont bien présents, tandis que ses adversaires vont se mobiliser pour établir le contraire : le parti combattu n'est pas (encore) un parti de gouvernement, il n'est pas prêt, ou alors il ne l'est plus, il n'est plus ce qu'il a été[3].

D'autres caractéristiques revendiquées par le parti de gouvernement tiennent à son programme, qui doit apparaître applicable, réaliste, raisonnable, sérieux. Se dire *parti de gouvernement*, c'est anticiper les futures responsabilités gouvernementales. Pas question donc de promettre la lune, ni de s'en prendre aux services de l'Etat sur lesquels on s'appuiera (police, justice, armée) ou aux catégories sociales dont dépendra, pense-t-on, le succès de la future politique (médias, patronat, monde de la finance).

[2] « Nous sommes désormais un parti de gouvernement » (Marine Le Pen, Public Sénat, 11 mars 2018) ; « Nous sommes un parti de gouvernement » (Emmanuelle Cosse, LCP, 10 novembre 2015).

[3] « Une grande partie d'électeurs de droite et du centre ne pense plus comme les LR, qui ne sont plus un parti de gouvernement, tant ils sont partis à l'extrême ». (Gérald Darmanin, 20 novembre 2021, interview au Parisien) ; « Et si le PS essayait de redevenir un parti de gouvernement ? » (interview de Jean-François Copé, L'Express du 3 février 2022).

Ce qui peut conduire à considérer que tout compte fait, on appelle *parti de gouvernement* un parti en tout point aligné sur la doxa dominante, notamment en matière économique[4]. C'est en tout cas au nom du critère de la modération opposée à la radicalité ou à l'extrémisme que certains partis peuvent se voir refuser l'appellation de *partis de gouvernement*[5].

On connaît les appellations données par leurs adversaires à ces partis jugés indignes d'être considérés comme étant *de gouvernement* : *populiste, protestataire, contestataire, antisystème, dégagiste, extrémiste, radical...* semblent bien être les antonymes de *de gouvernement*. On reproche souvent à ces organisations – à leurs chefs – de ne pas vouloir gouverner, de ne pas prendre leurs responsabilités, de préférer faire pression de l'extérieur sur le pouvoir en place quel qu'il soit, en se nourrissant des mécontentements et des frustrations.

Si la qualification de *parti de gouvernement*, qu'elle soit revendiquée ou attribuée, ne pose guère de problème à un parti conservateur ou libéral, il n'en va pas de même pour un parti voulant associer la capacité à gouverner avec une volonté de changement s'appuyant sur des luttes sociales. Un parti socialiste (social-démocrate, travailliste...) peut-il se proclamer *parti de gouvernement* sans renoncer par là-même à une part ce qu'il est, ou à ce qu'il veut être, ou à ce qu'on attend de lui ?

En réalité, il convient de ne pas traiter de l'emploi de l'expression qui nous préoccupe ici, en dehors de son contexte. La question n'est alors plus seulement de savoir ce que fait un parti en se proclamant *parti de gouvernement*, mais de se demander s'il associe ou non une autre étiquette à celle-ci : *parti de gouvernement ET de...* L'enjeu est majeur : ne pas laisser l'expression dériver vers une interprétation conservatrice, selon laquelle un parti de gouvernement serait un parti qui, venu ou revenu au pouvoir, ne changerait pas grand-chose à l'essentiel, ni ne remettrait en cause les règles d'un jeu qu'il ne serait pas question de modifier.

[4] « Et pour répondre à la question, un parti de gouvernement, c'est un parti qui applique une politique libérale essentiellement soumise à une loi, celle des marchés » (Amska, Le Club de Médiapart, Billet de blog, 16 décembre 2014).

[5] « Je ne confonds pas les extrêmes, mais par leur expression, leur positionnement – j'ai toujours été clair sur ce sujet – ces formations ne s'inscrivent pas comme des partis de gouvernement » (Emmanuel Macron à propos du Rassemblement national et de la France insoumise, entretien à l'AFP, 25 juin 2022).

Le problème s'aggrave si l'on considère, comme on l'a précédemment noté, que l'expression *parti de gouvernement* peut évoquer de façon plus ou moins nette l'idée d'un lien définitoire entre *parti* et *gouvernement* : voilà le parti rejeté dans la catégorie des acteurs du « système », « professionnels de la politique », « tous pareils ». Voilà ses dirigeants suspectés d'opportunisme, d'arrivisme, d'électorisme, préoccupés par la lutte des places. Un tel danger serait à son comble dans l'hypothèse d'une coalition de tous les partis de gouvernement[6].

Il résulte de cette analyse de l'expression *parti de gouvernement* que son maniement, censé afficher la capacité à exercer le pouvoir revendiqué, n'est pas sans risque pour un parti se voulant porteur de changements majeurs dans la conduite des affaires publiques et porté par des mouvements sociaux en lutte. La focalisation sur les politiques publiques projetées peut apparaître comme un oubli des autres façons de faire évoluer la société – autres que par l'action gouvernementale : par le combat idéologique et culturel ou par la modification des rapports de forces sociaux. Le danger réside alors moins dans l'usage de l'expression *parti de gouvernement* que dans l'impression donnée que celle-ci suffirait à identifier le parti et à justifier sa prétention à exercer le pouvoir. Plus généralement, il y a sans doute, pour un parti socialiste, un risque grave à opposer la compétence et l'ambition progressiste, la responsabilité, et la révolte.

Parti de gouvernement, oui, mais pas que... Avoir une robe convenant à un bal est une bonne chose – encore faut-il savoir ce que l'on attend du bal.

Paul Bacot

[6] En préambule du premier Conseil des ministres du nouveau gouvernement d'Elisabeth Borne, Emmanuel Macron a regretté le refus des « partis de gouvernement » de participer à « toute forme de coalition ».



Institut
François
Mitterrand

FONDATION RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE